



Conseil régional
Groupe les Verts

Alain AMEDRO

Conseiller municipal d'Aulnay-sous-Bois

Conseiller Régional d'Île-de-France

Président de la commission des investissements
et du suivi du contrat de plan du STIF.

Aulnay-sous-Bois, le 12 décembre 2007

Objet : Opposition au projet CDG Express.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous proposerons ici des remarques sur un projet qui a vu l'opposition de la Région Ile-de-France dans le cadre du SDRIF, les oppositions ou réserves exprimées par diverses collectivités dont les Villes d'Aulnay-sous-Bois et Sevran. Je regrette vivement que des députés UMP aient choisis le passage en force.

Je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons :

- **d'un coût pharaonique de 600M€**, somme qui serait mieux utilisée à améliorer les transports publics accessibles à tous, notamment en Seine-Saint-Denis, territoire en mutation économique et sociale.
- qui instaure des **transports publics à 2 vitesses** puisque seuls les voyageurs capables de débourser 16€ pour un trajet bénéficieront de ce projet élitiste.
- qui ne répond en rien aux besoins de déplacement des habitants de Seine-Saint-Denis et des 85.000 employés de la plate-forme de Roissy et fera obstacle aux projets alternatifs d'amélioration de cette desserte par d'autres modes de transport qui seraient en concurrence avec le CDG Express (par ex. une **voie réservée aux bus et taxis** sur l'A1, qui rendrait un grand service à un coût infiniment moindre)
- qui prétend ne rien coûter en argent public par la magie du partenariat public-privé, mais repose en réalité sur des prévisions de trafic manifestement surévaluées, basées sur des augmentations du trafic aérien incompatibles avec la protection des riverains (couvre-feu prévu au SDRIF), avec l'augmentation du prix du pétrole et avec la maîtrise du trafic aérien indispensable pour lutter contre le changement climatique. Ce projet ne sera pas viable sans subventions publiques, au détriment d'autres projets plus utiles.
- qui obère toute possibilité de requalification de la Porte de la Chapelle et de son échangeur autoroutier faisant barrière entre Paris et la Plaine St Denis du fait du refus de l'Etat d'enfouir le viaduc ferré qui cisaille la Porte et qui sera emprunté par CDG Express

- qui rendra impossible le développement de plates-formes de fret ferroviaire dans le nord-est parisien, projet pourtant indispensable pour réduire la circulation des poids lourds en zone agglomérée
- qui accentue une coupure sur la ville de Mitry-Mory en Seine et Marne.
- qui utilise les sillons libérés par la mise en omnibus du RER B au détriment d'autres besoins définis dans le SDRIF et notamment le renforcement de la liaison Gare du Nord-Aulnay-Mitry-Crepy-en-valois.

Promoteurs de la rénovation du RER B financé pour moitié par le STIF, je préconise l'abandon de ce projet qui ne répond pas aux besoins d'aménagement de notre territoire, ne facilite en rien l'accès des habitants de la Seine-Saint-Denis aux emplois, aux logements.

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes meilleures salutations.

Alain AMEDRO